



## DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : n° P60\_2020

Date : le 21 février 2020

**OBJET : Fourniture de matériel de télégestion – 2 lots**

### Exposé

La direction du Cycle de l'Eau de la Communauté d'Agglomération le Cotentin a besoin de matériel et logiciels de télégestion pour les services d'exploitation de production et distribution d'eau potable et les services d'exploitation des réseaux et usines de traitement des eaux usées. L'objectif est la sécurisation et la télésurveillance du fonctionnement des sites. Ainsi, la direction du Cycle de l'Eau souhaite développer l'utilisation de matériel de télégestion pour améliorer la gestion de son patrimoine et optimiser ses interventions.

A ce titre, une procédure adaptée a été lancée le 29 novembre 2019 en application de l'article R.2123-1-1° avec une date limite de réception des plis fixée au 23 décembre 2019 à 12 heures. Cette procédure porte sur l'établissement de deux accords-cadres de fourniture mono-attributaires avec émission de bons de commandes.

La consultation a donc été allotie de la manière suivante :

- **Lot 1 : fourniture de matériel de télégestion Lacroix Sofrel**, accord-cadre sans montant minimum mais avec un montant maximum de commandes de 60 000 € HT. Le montant maximum de commandes est de 60 000 € HT/reconduction,
- **Lot 2 : fourniture de matériel de télégestion Xylem**, accord-cadre sans montant minimum mais avec un montant maximum de commandes de 10 000 € HT. Le montant maximum de commandes est de 10 000 € HT/reconduction,

Pour chaque lot, un seul prestataire a remis une offre conforme aux attentes exprimées par la collectivité. Au terme de l'analyse des candidatures et de l'analyse de ces offres, il est proposé d'attribuer les accords-cadres comme suit :

Lots	Entreprises
Lot 1	LACROIX SOFREL- 35770 VERNE SUR SEICHE
Lot 2	XYLEM – 35530 NOYAL SUR VILAINE

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° DEL2019\_001 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification N° 4,

#### Décide

- **De signer** les accords-cadres relatifs à la fourniture de matériel de télégestion avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Fourniture de matériel de télégestion Lacroix Sofrel avec la société LACROIX SOFREL (35770 VERNE SUR SEICHE),

Lot 2 : Fourniture de matériel de télégestion Xylem avec la société XYLEM (35530 NOYAL SUR VILAINE),

- **De dire** que les accords-cadres débutent à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2020 et sont ensuite reconductibles par période d'un an, 2 fois soit en 2021, et 2022,
- **De dire** que la dépense fera l'objet d'imputations multiples,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

*Jean-Louis Valentin*  
Jean-Louis VALENTIN